LA FLAMME DE LA CHARITÉ

d'après les lettres d'Henry Dunant au Dr Emil Jordy

Vous voyez quel feu vous avez allumé !
H. Dunant à E. Jordy

A la mémoire de mon père,
délégué du CICR : Algérie, 1915, 1916 ;
Grèce, Salonique, Macédoine, 1919 ;
incendie de Smyrne, 1922.

Tout ce qui a trait à Henry Dunant est cher aux membres de la Croix-Rouge. Aussi sommes-nous particulièrement heureux que M. Paul-Emile Schazmann, qui a été longtemps conservateur des manuscrits de la Bibliothèque nationale suisse, ait bien voulu nous confier, pour ce numéro spécial du Centenaire de notre publication, des textes inédits de Dunant et évoquer des faits sur lesquels on n'avait pas attiré l'attention jusqu'ici. (Réd.)

La guerre austro-prussienne de 1866 puis la guerre franco-allemande de 1870-1871 avaient donné le baptême du feu à la Croix-Rouge. Son utilité se révélait incontestable. L'empereur Napoléon III s'en était si bien rendu compte qu'à la fin de sa vie, lui-même dans la difficulté et exilé en Angleterre, il vint encore en aide à Dunant ruiné. En Allemagne comme en France, la Croix-Rouge appliquait les principes de la Convention de Genève. Le nombre des sections croissait sans cesse. Partout on se préparait à pouvoir intervenir rapidement pour le soulagement des blessés. Les services sanitaires des armées ne pouvaient accomplir toutes les tâches. Parallèlement se créaient des corps de volontaires de la charité, prêts à intervenir sur les champs de bataille et, en cas d'accidents du travail, sur les chantiers.

Deux catégories d'hommes sont sur la brèche pour réaliser les idées que Dunant avait rapportées de Solférino : les promoteurs de l'action bienfaisante qui agissaient auprès des souverains, des

gouvernements et des personnalités politiques pour leur faire appliquer ou au moins tolérer l'aide aux blessés d'une part ; d'autre part, les organisateurs de cette aide dans des nations toujours plus nombreuses.

Parmi les réalisateurs de l'aide volontaire aux blessés — hospitaliers, conducteurs d'ambulances, brancardiers, bandagistes — inspirés directement de l'idéal d'Henry Dunant en même temps que d'une expérience très étendue des secours en cas d'accident, le Dr Emil Jordy a joué un rôle éminent en Suisse et bientôt aussi ailleurs, surtout en Angleterre. Sa correspondance avec Henry Dunant [1] révèle entre autres la portée toujours plus universelle des nouveaux principes appliqués à tout homme que ses blessures empêchent de se défendre.

Le Dr Jordy fut un pionnier des corps de volontaires aux noms divers, associations d'ambulances de Saint-Jean en Angleterre, hospitaliers, Samaritains en Suisse et en Allemagne. Spécialiste de la médecine des accidents, il lutta aussi contre l'alcoolisme du dimanche en constatant l'accroissement statistique de ces calamités le lundi [2]. Surtout il fit des cours de Samaritains, complétant les exercices pratiques par des conférences d'un niveau supérieur, de sorte qu'il captiva bientôt un vaste auditoire et attira l'attention de Dunant lui-même dans sa retraite de Heiden. Des contacts étroits s'établirent entre les deux hommes : l'idéaliste génial et le praticien dans la force de l'âge doté d'une solide expérience.

Les cours du Dr Jordy aux Samaritains à Berne ont commencé, en 1895, par un vibrant hommage à Henry Dunant intitulé : « Une Parabole se réalise » [3]. Il y rappelle d'emblée l'origine de deux grands principes de l'aide aux blessés, rapprochée de la Parabole du bon Samaritain : d'une part, le remède à apporter au sort horrible des soldats abandonnés sur les lieux du combat, les « restés en route » selon l'expression exempte de pitié d'un souverain d'alors ; d'autre part, l'organisation de mesures leur permettant d'adresser un message à leur famille.

Dans la correspondance entre Dunant et Jordy, deux autres grands principes de la Croix-Rouge forment comme une toile de

[1] Quinze longues lettres, l'une accompagnée d'un Projet de Ligue suisse des droits humains, de la main d'H. Dunant à Emil Jordy, acquises en 1938 par la Bibliothèque nationale suisse.

[2] Cf. *Journal de Genève* du 9 mai 1898, article de première page consacré à cette activité du Dr Jordy.

[3] *Ein Gleichnis wird zur Thatsache.* Bern 1895.

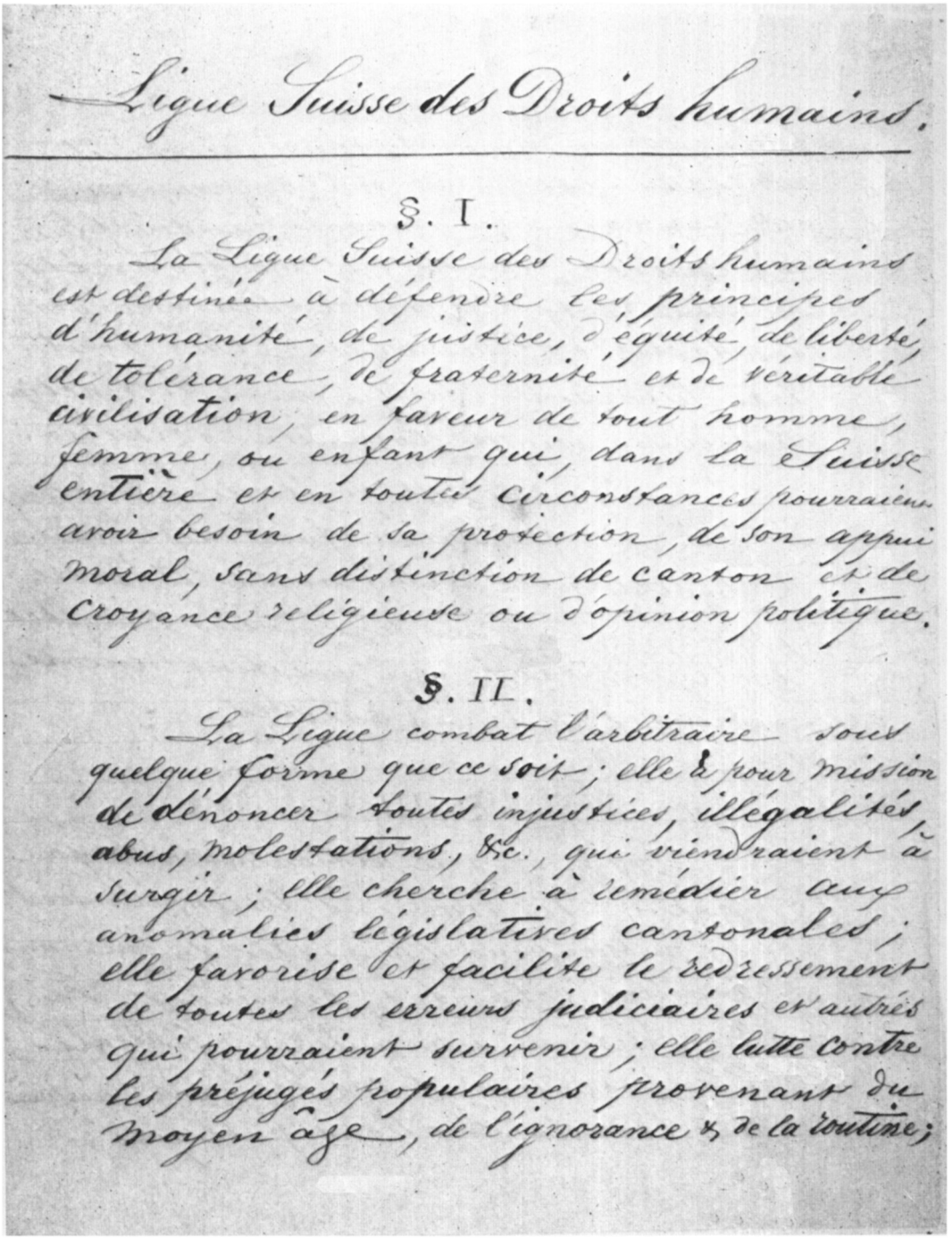

Ligue Suisse des Droits humains.

§. I.

La Ligue Suisse des Droits humains est destinée à défendre les principes d'humanité, de justice, d'équité, de liberté, de tolérance, de fraternité et de véritable civilisation, en faveur de tout homme, femme, ou enfant qui, dans la Suisse entière et en toutes circonstances pourraient avoir besoin de sa protection, de son appui moral, sans distinction de canton et de croyance religieuse ou d'opinion politique.

§. II.

La Ligue combat l'arbitraire sous quelque forme que ce soit; elle a pour mission de dénoncer toutes injustices, illégalités, abus, molestations, &c., qui viendraient à surgir; elle cherche à remédier aux anomalies législatives cantonales; elle favorise et facilite le redressement de toutes les erreurs judiciaires et autres qui pourraient survenir; elle lutte contre les préjugés populaires provenant du moyen âge, de l'ignorance et de la routine;

Voici, de la main d'Henry DUNANT, le texte du projet d'une Ligue Suisse des Droits humains (1898)

elle prend en mains la cause de tout individu isolé, malheureux, ~~qui~~ ou étranger qui aurait à souffrir des causes ci-dessus mentionnées; en un mot, elle désire sauvegarder les droits de l'humanité chez tout être humain, sans aucune distinction d'origine ou de condition sociale.

Pour autant qu'il dépend d'elle, la Ligue cherche à faire disparaître les divergences arbitraires de l'ordre judiciaire et les anomalies criantes de législation qui existent encore entre les cantons suisses.

§. III.

Les moyens d'action de la Ligue sont: les réunions, les conférences, les publications (articles de journaux, feuilles volantes, brochures, &c.); les pétitions aux autorités fédérales; l'intervention, le cas échéant, auprès des Administrations publiques.

§. IV.

La Ligue Suisse des Droits Humains fait appel à tous ceux qui, sans distinction de canton, de croyance religieuse ou d'opinion politique, sont convaincus que toutes les formes, soit d'arbitraire administratif, soit d'intolérance populaire, sont une menace à la civilisation, au progrès social, à la paix, la concorde entre citoyens, à la liberté tant individuelle que collective).

§. V.

On devient membre de la Ligue en acceptant les présents Statuts et en payant une cotisation annuelle de un ~~[illegible]~~ franc.

Sont membres donateurs les adhérents qui paient une cotisation d'au moins dix francs.

Les femmes peuvent être membres de la Ligue au même titre que les hommes.

§. VI.

Le Comité central de la Ligue a son siège à Berne.

Il crée, dans chaque canton suisse, un comité cantonal destiné à propager ses idées dans toute la Suisse, ainsi qu'à le renseigner, le cas échéant, sur les faits qui surgiraient dans ledit canton.

§. VII

Le Comité central se met en relation de correspondance fraternelle avec les Associations ayant un but analogue dans les autres pays.

fond : l'aide aux blessés doit être protégée par un emblème qui place ceux-ci sur un terrain neutre, idée que Dunant a d'abord entrevue au retour de Solférino, dans le salon de la comtesse Verri-Borromée, lors de la séance du Comité de bienfaisance des dames de Milan qui venait de se constituer ; d'autre part, le droit de chacun à être traité de la même manière doit être garanti, sans distinction d'origine ni de nationalité, de sexe ni de couleur. Ces idées, Dunant les a toujours défendues : à Genève où il a rencontré dans sa jeunesse Mme Beecher-Stowe, l'auteur de *La Case de l'oncle Tom* ; en Afrique du Nord, où il a vu de près le problème de l'esclavage ; à Solférino en pansant avec l'aide de femmes de la région des blessés des deux camps que ces auxiliaires appellent tous des frères, *Tutti fratelli.*

* * *

Ces lettres de Dunant que nous avons sous les yeux nous font tout d'abord pénétrer dans l'intimité de Heiden, dans la glorieuse misère de cette chambre jonchée de « paperasses » remémorant les débuts de la Croix-Rouge et marquant les étapes des progrès accomplis, tandis que son fondateur manque même d'une petite bouilloire pour se faire un peu de thé. Dès la première lettre toutefois, Dunant fait allusion à un nouveau progrès dans la diffusion de son appel à la charité sur les champs de bataille :

Très cher Monsieur Jordy

Vous êtes vraiment bon, et je vous suis si reconnaissant. Vous avez pensé à m'envoyer les journaux et à me donner des nouvelles du bazar et du discours de M. le Président. Et puis tout le reste de vos aimables attentions; il faudrait énumérer bien des choses !

Grâce à vous tout a bien été; et j'en suis très heureux et rempli de gratitude envers vous et Mme Jordy, et envers le Comité des Dames Samaritaines de Berne.

Vous avez été bien indulgent à l'égard de mes paperasses,

si mal faites, à la hâte et même sans relire. Comment avez-vous pu en tirer quelque chose? Néanmoins votre idée était excellente de montrer combien les Dames ont eu de part dans l'accomplissement de l'œuvre de la Croix-Rouge!

Au moment où, ce matin, votre billet m'est parvenu, je me disais: si je ne craignais pas d'être indiscret, j'écrirais à M. le Dr Jordy combien je serais reconnaissant puisque ces dames veulent bien me faire la gracieuseté de m'envoyer un petit souvenir, si l'on voulait bien m'envoyer une petite théière, avec accompagnement d'un peu de bon thé noir et une bouillote à esprit de vin pour faire chauffer l'eau moi-même...

Le bazar dont il est question ici avait été organisé au profit de la Croix-Rouge. Mais on y vendit aussi une édition populaire, à 60 centimes, du *Souvenir de Solférino* dans le but d'offrir un cadeau à son auteur H. Dunant. L'ouvrage si poignant commençait ainsi à atteindre la foule de ceux qui en parlaient sans l'avoir lu.

Cependant le Dr Jordy préparait une nouvelle conférence fondée sur des papiers confiés par Dunant. Organisée par la Société des Samaritains, cette manifestation eut lieu devant un vaste auditoire réuni dans la salle du Grand Conseil de l'Hôtel de Ville à Berne. Jordy y parlait de la vie et de l'œuvre d'Henry Dunant et du rôle joué par les femmes dans cette œuvre. Sujet immense où se rejoignent les femmes secourables de Castiglione et la comtesse de Gasparin qui organisa après Solférino la première aide venue de l'étranger ; la princesse Mathilde Bonaparte, présidente d'une ligue de bienfaisance à Paris et l'impératrice Eugénie qui lutta pour l'introduction de la Croix-Rouge sur les océans ; la reine Augusta de Prusse, première souveraine à soutenir la cause d'Henry Dunant au Congrès de Berlin de 1863 et Florence Nightingale, héroïne de l'aide aux blessés pendant la guerre de Crimée.

Les conférences et publications du Dr Jordy sur l'œuvre de Dunant et sur le rôle des volontaires dans les soins aux blessés contribuèrent à la reconnaissance des Samaritains comme partie intégrante de la Croix-Rouge, ainsi que le prévoyait déjà en Suisse une convention de 1893. Les premiers membres d'honneur de l'Alliance des Samaritains suisses furent Henry Dunant et Florence Nightingale, nommés à l'unanimité le 16 juin 1895. Dunant en fut

tout de suite avisé par télégramme. Jordy, introduit auprès de Florence Nightingale par une lettre de Dunant, lui apporta son diplôme à Londres. Presque paralysée à la suite de maladies contractées en Crimée, la bienfaitrice des blessés à Scutari s'anima soudain en parlant avec enthousiasme au Dr Jordy du fondateur de la Croix-Rouge.

Cette reconnaissance des mérites de Dunant par les associations qui appliquaient l'aide volontaire aux blessés fut bientôt suivie de distinctions honorifiques venant de toutes les parties du monde : prix Binet-Fendt décerné par le Conseil fédéral suisse, prix de la ville de Moscou où, sur la proposition du professeur Virchow, les admirateurs de Dunant ont recueilli les signatures de 800 médecins russes et, finalement, prix Nobel de la paix.

Dans les lettres qui suivent au Dr Jordy, H. Dunant parle du rayonnement de ses idées, devenu universel, des appréciations de son œuvre dans *L'Etranger*, organe de la Société de correspondance internationale à Paris et dans *Le Mouvement hygiénique* de Bruxelles. Dunant est impressionné en apprenant qu'en France les évêques de Reims et d'Autun ont décrit son œuvre et fait son éloge du haut de la chaire et que les grands journaux d'opinion comme les périodiques de diverses confessions et religions animent la flamme qui couvait sous la cendre :

> ... *le* Journal des Débats *a fait un grand article de presque deux colonnes extrêmement aimable, signé Maurice Muret, et le même auteur a fait un article de seize pages dans la* Revue Chrétienne *de Franck Puaux. C'est ce qui m'a le plus surpris. D'un autre côté, les évêques de France se mettent à prêcher des sermons où ils font également de grands éloges — quand ils parlent de la Croix-Rouge — de ma pauvre personne. Enfin les journaux juifs, notamment* Der Welt (sic), *se glorifient à leur tour de ma tolérance... Vous voyez quel feu vous avez allumé !*

Cet enthousiasme n'avait malheureusement pas plu à tous et les réactions de certains de ses adversaires avaient rempli Dunant de craintes quant à sa situation matérielle très précaire. Il se demandait si ses créanciers qui n'avaient plus donné signe de vie depuis 31 ans pouvaient « entrer de force dans une chambre d'hôpital pour y saisir ce que l'on m'envoie de Russie ?... »

Il faisait allusion à la petite rente que la tsarine mère lui avait assurée en 1897 et dont il utilisa le montant à publier et distribuer des écrits sur la Croix-Rouge. Dans cette nouvelle phase de son existence, Dunant reprend toute sa grandeur en s'effaçant lui-même — il renoncera même à toucher le montant du prix Nobel — et veut protéger tous les hommes contre des lois et des poursuites sans amnistie ni pardon qui, en outre, différent d'un pays à l'autre, voire d'un canton à l'autre. Ce qui lui paraît trop injuste dans sa destinée, Dunant voudrait l'éviter à ses semblables ; il demande la tolérance, la fraternité, la reconnaissance de droits fondamentaux qui dépassent les sanctions régionales et établit les statuts d'une « Ligue suisse des droits humains » qu'il envoie au Dr Jordy, en 1898, avec quelques mots d'explication :

J'espère que vous voudrez bien faire partie de la nouvelle société que j'organise maintenant à Berne, et dont je vous envoie le projet de statuts. Cela doit rentrer dans votre ordre d'idées... Les additions ou modifications aux statuts que vous pourrez me suggérer me feront grand plaisir...

Dans une nouvelle lettre, Dunant insiste :

« *Je recommande d'une façon toute particulière à votre attention et à votre intérêt le projet de Société:* « *Ligue suisse des droits humains* » *que je vous ai envoyé dans la dite lettre. Il est non seulement utile mais nécessaire, et il doit intéresser chacun, car qui peut se croire à tout jamais à l'abri de toutes les injustices ? Voyez le capitaine Dreyfus, par exemple, et tant d'autres. Il faut donner le bon exemple...*

L'auteur du projet qui apporte une pierre à l'édifice des droits de l'homme, lui-même septuagénaire et malade, ne peut plus réaliser la ligue destinée à défendre les principes d'humanité, de justice, de liberté et de véritable civilisation [1]. Emil Jordy, de son côté, se consacre à d'autres tâches.

[1] Cf. mes articles : *Henry Dunant und die Menschenrechte* dans *Neue Zürcher Zeitung*, 22. Sept. 1968 ; *Droits de l'homme, un inédit d'H. Dunant* dans *Journal de Genève*, 5 oct. 1968 ; *Une évolution historique rattache la Suisse à la déclaration des droits de l'homme de l'ONU*, dans *l'Ecole bernoise*, Berne, déc. 1954 et janv. 1955, contenant une abondante documentation sur les droits de l'homme en Suisse et où j'ai déjà mentionné que « Dunant avait lui-même créé un projet de Ligue suisse des droits humains dont la Bibliothèque nationale suisse possède le manuscrit ».

La grande œuvre d'Henry Dunant demeure la Croix-Rouge. Lorsqu'enfin l'opinion mondiale manifeste sa reconnaissance, il n'oublie pas les Samaritains qui ont contribué à faire de la Parabole une réalité vivante en même temps qu'ils l'ont aidé à ranimer la flamme :

Je tenais d'autant plus à vous écrire, déclare-t-il le 21 novembre 1901 à Emil Jordy, « que je ne vous ai pas remercié comme je devais le faire de la peine que vous vous êtes donnée et de la bonté que vous avez eue en faisant la démarche à Christiania. Je vous en remercie de tout cœur. Vous avez vu qu'elle a réussi à faire prendre mon nom en considération par ces Messieurs de Norvège. Quel que soit le résultat final, c'est toujours un grand honneur d'avoir obtenu le plus grand nombre de suffrages à Christiania. Trente sept ! 37 « autorités », c'est-à-dire: associations, sociétés, corporations, de tous pays, formant « autorités » d'après les statuts du Comité Nobel, et dont les Dames Bernoises Samaritaines, leur excellent Président en tête, forment l'une de ces « autorités » — ont bien voulu se souvenir de moi; et j'ai ainsi obtenu la majorité des suffrages corporatifs, soit collectifs.

Mais, je n'oublierai jamais que ce sont les Dames de Berne — par votre précieuse et bienveillante initiative personnelle — qui, les premières, il y a peu d'années, ont bien voulu, avec une grande générosité, se souvenir du fondateur de la Croix-Rouge, alors dans la misère — on peut le dire, et j'en suis glorieux.

L'une des associations qui m'ont donné leur suffrage est la Croix-Rouge de Norvège ainsi que presque toutes les Associations de Dames de Suède et Norvège. Une autre est l'Alliance Universelle des Femmes pour la Paix dont le siège est à Paris, et qui compte, par affiliation, cinq millions de dames et dont on m'a fait l'honneur de me nommer Président d'honneur. Un autre suffrage, soit « autorité », est celui de quarante députés des Chambres de Wurtemberg. Bref, il y en a de tous pays, et cela me réjouit fort, alors même que je n'aurais pas le prix, ou que ce prix serait partagé avec le vénérable M. Frédéric Passy, qui a eu le plus de voix après moi.

*Il y a déjà une année, l'un des cinq membres du Comité Nobel, le célèbre Bjiörnstson Bjonterson (*sic *pour B. Björnson), disait: M. Dunant mérite d'être récompensé...*

Cependant les forces physiques de Dunant diminuent toujours plus. Le 22 janvier 1902, il avait écrit de Heiden au Dr Jordy :

... la dernière visite que j'ai pu recevoir (deux ans auparavant) est celle de la Kronprinzessin de Bavière, la future reine, née archiduchesse d'Autriche, sœur de la reine d'Espagne, grand maîtresse du premier Ordre des Dames de la Chrétienté, l'Ordre de Thérèse de Bavière. Elle est venue avec ses deux filles et des personnes de sa Cour, tout exprès pour me voir; elle est restée une demi-heure au moins, m'arrangeant le coussin de tête de mon fauteuil, car j'étais très souffrant. Je n'ai pu recevoir qu'elle seule. Et depuis lors personne...

Toujours, dans cette correspondance, le dévouement des dames dans l'aide aux blessés remplit le cœur de Dunant, qu'il s'agisse de l'Ordre de Sainte-Thérèse ou des Associations de Samaritaines. Lorsque, vêtu de blanc, il est venu en aide aux victimes de Solférino, il avait vu à l'Hôpital Saint-Clément de Brescia des femmes soulager à ses côtés les affreuses misères non seulement comme des sœurs mais comme s'il s'agissait de leurs propres enfants, telle cette grande dame de Brescia qui lui disait avec une simplicité sublime : « Je suis mère », *Sono madre* !

Le *Bulletin international*, puis la *Revue internationale de la Croix-Rouge* ont rapporté depuis cent ans d'innombrables faits où les représentants de cette œuvre ont agi comme une mère. Par là, aucune des activités protégées par l'emblème de la croix rouge [1] n'est trop humble ni ne mérite un plus haut respect. C'est sans doute parce que le Dr Jordy avait si bien compris ce rôle que Dunant lui a toujours laissé ouverts sa porte et son grand cœur.

Quand vous vous trouverez dans les environs de l'Appenzell je serai toujours très heureux de recevoir votre visite. Je ne veux recevoir personne, surtout pas les gens du pays, ni les « interviewers », c'est pourquoi j'ai consigné ma porte, mais pour vous elle est toujours ouverte...

Paul-Emile SCHAZMANN

---

[1] La lettre du 25 janvier 1902 précise la forme matérielle de la croix rouge en même temps qu'elle révèle le respect de Dunant pour le Président d'honneur du Comité de Genève : « Ayez soin qu'on la fasse alézée (5 carrés égaux) et non pas à la mode nouvelle de la Croix fédérale puisque le général Dufour, qui est une autorité suffisante, je présume, avait décidé comme général en Chef de la Confédération et d'accord avec toutes les autorités fédérales que la Croix suisse serait « Croix blanche alézée sur champ de gueules ».